

**ANGE POLITIEN :
LA GRAMMAIRE PHILOLOGIQUE
ENTRE POÉSIE ET PHILOSOPHIE.**

Politien est connu surtout comme poète, mais la poésie n'est pas sa seule pratique de la langue : la grammaire accompagne constamment l'activité poétique, mais cette alliance n'est pas dépourvue de tensions¹. De plus, l'étude de la dialectique et, en particulier, de la logique d'Aristote, devient, dans les dernières années, l'une de ses occupations majeures².

1. Cf. A. Politien, *Centuria prima* des *Miscellanea* qui fut publiée en 1489, Florence, Miscomini; on la trouve dans le 3^e vol. de la ré-impression de Bâle 1553=Turin 1970, et *Centuria Secunda* de ses *Miscellanea*, inachevée, V. Branca et M. Pastore Stocchi (éds.), Florence, 1972, 4 vol (*editio maior*) et Florence, 1978 (*editio minor*). Sur l'art grammatical chez Politien, outre l'introduction des éditeurs, cf. S. Rizzo (1973), *Il lessico filologico degli umanisti*, Rome; A. Grafton (1977), «On the Scholarship of Politian and its context», in : *JWCI*, XL, désormais in : *J. Scaliger. A study in the history classical scholarship*, Oxford-New-York, 1983 ; M. Martelli (1973), «La semantica del Poliziano e la *Centuria Secunda* dei *Miscellanea*», in : *Rinascimento*, XXIII : pp. 21-84 ; F. Lo Monaco (1989), «Aspetti e problemi della conservazione dei secondi *Miscellanea* di A. Poliziano», in : *Rinascimento*, XXIX : pp. 301-326 ; idem, «On the prehistory of Poliziano's *Miscellanea*», in : *JWCI*, 1989, 52 : pp. 52-70.

2. Cet aspect demeure encore aujourd'hui le moins étudié. Politien lut et commenta au Studio florentin dans les années 1490-1494 des écrits de l'*Organon* d'Aristote. Nous n'en avons pas gardé les notes, mais il nous restent trois introductions en prose latine. Cf. C. Vasoli (1968), «Poliziano, maestro di dialettica», in : *La dialettica e la retorica dell'Umanesimo*, Milan, III, 3 ; J. Hunt (éd.), *Politian and scholastic logic*, Florence, 1995.

La critique contemporaine³ a longtemps voulu déceler deux trajets dans la carrière intellectuelle de Politien : de la poésie vernaculaire à la poésie latine, et de la poésie à la grammaire, et à la dialectique. Un imposant travail philologique a remis en question cette lecture⁴, soulignant davantage les moments de césures et les tensions qui ont scandé l'activité littéraire de Politien.

En effet, les tensions et même l'échec caractérisent sa réflexion et sa pratique de la poésie. Son œuvre latine se situe d'abord sur un registre lyrique⁵ et devient, par la suite, dans les *Syluae*, un instrument pédagogique et critique ; des œuvres comme les *Stanze*⁶ et l'*Orfeo*⁷ représentent deux tentatives différentes de donner forme à un genre composite dans le vernaculaire dont la tradition savante reste à faire, tentatives qui resteront sans suite⁸. Mais le grand échec reste l'impossibilité d'écrire une épopée en vernaculaire, qui donnerait ses titres de noblesse à la littérature toscane.

L'intérêt de Politien pour la dialectique aristotélicienne témoigne -c'est notre hypothèse- de son exigence de réfléchir sur la structure et les dispositifs

3. Sur ces itinéraires et ses corrections, cf. E. Garin (1961), «L'ambiente del Poliziano», in : E. Garin, *La cultura filosofica del Rinascimento*, Firenze, (repr. aujourd'hui à Milan, 1994 : pp.335-358) ; V.Branca (1983), «Umanesimo della parola tra poesia, filologia, filosofia e scoperta della Poetica aristotelica», in : *Poliziano e l'umanesimo della parola*, Turin, 1983 : pp. 1-31 ; S. Benassi (1995), «La filosofia e le lettere. la configurazione mito-poietica in Poliziano», in : *Gli Antichi e le origini del moderno*, Bologne, 1995 : pp. 199-220. Tous ces livres sont essentiellement des recueils d'articles déjà publiés.

4. A savoir la publication systématique de ses notes de cours, sous l'impulsion de A.Perosa ; cf. A.Poliziano, *Commento inedito all'epistola ovidiana di Saffo a Faone*, (éd) E.Lazzeri, Florence, 1971 ; idem, *La commedia antica e l'Andria di Terenzio*, (éd) R. Lattanzi Roselli, Florence, 1973 ; idem, *Commento inedito alle Syluae di Stazio*, (éd) L. Cesarini Martinelli, Florence, 1978 ; idem, *Un'ignota Expositio Suetoni del Poliziano*, Messine, 1983 ; idem, *Commento inedito alle Satire di Persio*, (éds) L. Cesarini Martinelli & R. Ricciardi, Florence, 1985 ; idem, *Commento inedito alle Georgiche di Virgilio*, L.Castano Musicò (éd), Florence, 1990 ; idem, *Commento inedito ai Fasti d'Ovidio*, F. Lo Monaco (éd), Florence, 1991.

5. Les années 1473-78 sont aussi les années où Politien écrivit sa lyrique latine.

6. Le titre exact, dans la *princeps* des *Cose vulgari*, Platone de' Benedetti, 1494, est le suivant : *Stanze de messer Angelo Poliziano cominciate per la giostra del Magnifico Giuliano di Piero de' Medici* ; l'édition critique revient à V. Pernicone, Turin, 1954. La date est incertaine, entre le 29 janvier 1475 et le 26 avril 1478, à savoir entre la *giostra* dont Politien parle et qui avait été remportée par Julien de Médicis et la mort de celui-ci dans la conjuration de' Pazzi.

7. L'édition critique est due à A. Tissoni Benvenuti (1986), *L'Orfeo del Poliziano con il testo critico dell'originale e delle successive forme teatrali*, Padoue. La date est incertaine, entre 1479 et 1480.

8. Il écrivit dans les années 70 des compositions poétiques, rimes, *rispetti*, *ballate*, en vernaculaire. La date est incertaine mais certaines remontent aux années '80/85. L'édition critique est due à D. Delcorno Branca, *Rime*, Florence, 1986, et dans une édition commentée, Venise, 1990.

Ange Politien : la grammaire philologique entre poésie et philosophie 159

de la langue, à partir justement de certaines difficultés qu'il a rencontrées dans son exercice de grammairien et de philologue. Car on pourrait souligner avant tout que Politien, comme Lorenzo Valla, poursuit le projet suivant : *faire du lien de la langue à la pensée son domaine de recherche.*

1. *La peritia de la langue.*

L'écriture poétique s'accompagne, chez Politien, d'une intense activité grammaticale. La collation et l'émendation des œuvres anciennes, et, en particulier, de la poésie latine, constituent l'intérêt dominant, et le plus constant, de l'humaniste. C'est cette pratique qui assure à Politien sa renommée véritable : tandis que sa poésie donne lieu à une œuvre raffinée, mais dépourvue d'une individualité et d'une intention spécifiques, sa méthode grammaticale est considérée, dès son époque, comme novatrice, anticipant sinon fondant la discipline philologique⁹.

Cependant, Politien s'exprime rarement sur les modalités et les enjeux de son activité de grammairien. Mais quand il est accusé par ses collègues du Studio florentin de s'attaquer à des textes philosophiques, lui qui n'est qu'un grammairien, il riposte en soulignant les prérogatives du métier du grammairien, justifiant son intérêt tardif pour l'*Organon* d'Aristote. C'est avec ennui, mais détermination, que Politien se met à découvrir :

Je me déclare interprète d'Aristote ; il ne me revient pas de dire si je suis à la hauteur, mais je me déclare assurément interprète, non pas philosophe. En fait, eussé-je été l'interprète d'un roi, me croirais-je pour cela le roi lui-même? Est-ce que Donat ou Servius, chez nous, Aristarque ou Zénodote, chez les Grecs, se déclarent poètes, du seul fait qu'ils interprètent, il est vrai, des poètes? Et ce Philopon alors, disciple d'Ammonius et condisciple de Simplicius, n'est-il pas un interprète digne d'Aristote? Pourtant, nul ne l'appelle philosophe, tous grammairien. Ne sont-ils pas grammairiens ce Xénocrate de l'île de Chos, ou les deux Rhodiens, Aristocle et Aristée, ainsi que les Alexandrins Antigone et Didyme, et également le plus célèbre de tous, Aristarque? Cependant, tous interprètent les livres d'Hippocrate (comme le témoigne Erotianus), et d'autres encore exposèrent en détail les livres de

9. Voir A. Grafton (1983), *J. J. Scaliger*, I, ch. 1; également S. Timpanaro (1963), *La genesi del metodo del Lachmann*, Florence, p. 4-5. Dès le XIXe siècle, il est considéré comme le grand philologue de la Renaissance; voir par exemple ce qu'en dit Nietzsche, *Encyclopaedie der klassischen Philologie* (1871), in *Vorlesungsaufzeichnungen* (1870-71), F. Bornmann & M. Carpitella (éds.), Berlin, NY, 1993, p. 353.

Galien, mais personne ne pense, pour autant, qu'ils sont des médecins. *Les grammairiens doivent, en fait, expliquer et interpréter tout genre d'écrivain, les poètes, les historiens, les philosophes, les médecins, les jurisconsultes.* Notre époque, qui s'y connaît si peu dans les choses anciennes, a relégué dans un coin le grammairien ; mais, auprès des Anciens, cet ordre avait tant d'autorité qu'ils (*i.e.* les grammairiens) étaient *les seuls censeurs et juges de tous les écrivains, si bien qu'ils étaient également appelés critiques.* Ainsi, comme le dit Quintilien, ils ne se permettaient pas seulement de marquer les passages dignes de censure avec de petites virgules, mais aussi d'éloigner de la famille, tels des enfants illégitimes, les livres apocryphes ; bien plus, ils décrétaient, à leur guise, ceux qui faisaient partie de l'ordre des auteurs, et ceux qui en étaient exclus. En effet, *grammairien* ne signifie rien d'autre en grec qu'*homme de lettres* en latin ; mais nous l'avons réduit à un jeu trivial, et confiné dans une sorte d'arrière-boutique. Ainsi les hommes de lettres peuvent-ils légitimement se plaindre et se tourmenter l'âme au même titre que tel joueur de flûte, dénommé Antigenide. Celui-ci tolérait avec peu de sang-froid que les trompettistes funéraires fussent nommés joueurs de flûte : de même, les hommes de lettres peuvent s'indigner de ce que soient appelés grammairiens ceux qui n'enseignent que les premiers éléments. Ceux-ci étaient nommés, chez les Grecs, non grammairiens mais *petits grammairiens*, non hommes de lettres, mais *écrivillons*, chez les Latins. Mais assez parlé des grammairiens, revenons à moi-même. Evidemment ce n'est pas parce que j'interprète les philosophes que je prétends au nom de philosophe comme à un titre caduc, ou que je m'en arroe un qui appartient à un autre. Me croyez-vous si insolent et sot que, si quelqu'un m'appelait jurisconsulte ou médecin, je ne me douterais pas qu'il se moque décidément de moi ? Toutefois, je produis depuis longtemps (et je voudrais que cela semblât dit sans arrogance) des commentaires sur le droit civil ainsi que sur les auteurs de médecine, et, qui plus est, avec beaucoup de souci ; de là, je ne prétends qu'au seul nom de grammairien. Je demande, d'ailleurs, que cette dénomination ne soit jalouée par personne, même si certains demi-doctes la méprisent comme vulgaire et misérable¹⁰.

10. *Lamia*, : «Ego me Aristotelis profiteor interpretem : quam idoneum, non attinet dicere ; sed certe interpretem profiteor, philosophum non profiteor. Nec enim si regis quoque essem interpres, regem me esse ob id putarem. Nec apud nos Donatus, puta, Servius, apud Graecos Aristarchus et Zenodotus, continuo se poetas profitentur, quoniam quidem poetas interpretentur. An non Philoponus ille, Ammonii discipulus Simpliciique condiscipulus, idoneus Aristotelis est interpres ? At eum nemo philosophum vocat, omnes grammaticum. Quid non grammaticus etiam Cous ille Xenocritus, et rhodii duo Aristocles atque Aristetas, et alexandrini item duo Antigonus ac Didymus, et omnium celeberrimus idem ille Aristarchus ? Qui tamen omnes (ut Erotianus est auctor) Hippocratis interpretati sunt libros ; sicuti alii quoque quos Galenus enu-

Ange Politien : la grammaire philologique entre poésie et philosophie 161

Plusieurs éléments sont à retenir. Tout d'abord, Politien tient à distinguer les petits grammairiens des grammairiens. Car, si la grammaire se définit, en premier lieu, comme la méthode de la correction orthographique et linguistique, elle ne se réduit pas à l'enseignement des rudiments de la lecture et de l'écriture¹¹. Politien va ainsi à rebours de Sextus Empiricus, qui fait l'éloge des petits grammairiens : ils transmettent, à son avis, le savoir véritable, savoir écrire et lire, tandis que les grammairiens qui prétendent comprendre et corriger les œuvres anciennes ne sont que des arrogants, motivés par une curiosité malsaine¹².

Pour l'humaniste, en revanche, le grammairien est l'homme de lettres, dont l'activité principale consiste dans *l'exercice du jugement*. Celui-ci implique plusieurs opérations : le grammairien décide, en fait, du caractère authentique des œuvres, en attribuant tel texte, ou tel passage à un auteur, ou en lui refusant les mêmes titres. C'est donc une instance de légitimation qui

merat ; nec eos tamen quisquam medicos esse ob id putat. Grammaticorum enim sunt haec partes, ut omne scriptorum genus, poetas, historicos, oratores, philosophos, medicos, iureconsultos excutiant atque enarrent. Nostra aetas, parum perita rerum veterum, nimis brevi gyro grammaticum sepsit : et apud antiquos olim tantum auctoritatis hic ordo habuit, ut censores essent et iudices scriptorum omnium soli grammatici, quos ob id etiam criticos vocabant ; sic ut non versus modo (ita enim Quintilianus ait) censoria quadam virgula notare, sed libros etiam qui falso viderentur inscripti, tanquam subdititios, submovere familia permiserint sibi ; quin auctores etiam quos vellent aut in ordinem redigerent, aut omnino eximerent numero. Nec enim aliud grammaticus graece, quam latine litteratus : nos autem nomen hoc in ludum triviale detrusimus, tanquam in pistrinum. Itaque iure conqueri nunc literati possent et anino angere, quo nomine Antigenides ille tibicenangebatur. Ferebat Antigenides parum aequo animo, quod monumentarii cerulae tibicines dicerentur : indignari litterari possunt, quod grammatici nunc appelentur etiam qui prima doceant elementa. Caeterum apud graecos hoc genus non grammatici sed grammatae, non litterati apud Latinos sed litteratores, uocabantur. Verum alias de grammaticis : nunc ad me redeo. Non scilicet philosophi nomen occupo ut caducum, non arrogo ut alienum, propterea quod philosophos enarro. Rogo vos, adeo esse me insolentem putatis aut stolidum, ut si quis iurisconsultum me salutet aut medicum, non me ab eo derideri prorsus credam? Commentarios tamen iamdiu (quod sine arrogantia dictum videri velim) simul in ius ipsum civile simul in medicinae auctores parturio, et quidem multis vigiliis ; nec aliud inde mihi nomen postulo quam grammatici. Hanc mihi rogo appellationem nemo invidet, quam semidocti quoque aspernantur, ceu vilem nimis et sordidam».

11. L'enseignement de la lecture et de l'écriture, à partir d'un corpus déterminé de la tradition, a été certainement le premier moment de la constitution de la grammaire en discipline, comme on le voit chez Platon, *Sophiste*, 253 a. Cependant, depuis la fondation de la Bibliothèque d'Alexandrie (III^e siècle), l'enseignement grammatical assumait d'autres tâches, que l'on dira plus philologiques, en particulier avec le quatrième bibliothécaire Aristophane de Byzance (II^e siècle). Cf. sur cette évolution, Marc Baratin & Françoise Desbordes (1981), *L'Analyse linguistique dans l'Antiquité classique*, Paris, pp. 34-37.

12. Cf. Sextus Empiricus, *Contra Grammaticos*, 41-56 ; et aussi §§ 98, 153, 269. Politien pense certainement à Sextus, car l'expression de «grammatistes» a été forgée par celui-ci.

reconnaît ou non le droit d'un auteur à être identifié, et présenté à la postérité comme tel. Il s'agit bel et bien de la possession et de l'héritage d'un patrimoine, comme la comparaison avec les enfants illégitimes en témoigne.

Mais ce qui caractérise davantage l'activité du grammairien est son jugement *critique*, qui, tout en s'appuyant sur la correction grammaticale, ou sur l'authentification des œuvres, ne s'y réduit pas. Les grammairiens sont, pour Politien, *censores* et *iudices scriptorum omnium*, les seuls juges de la tradition culturelle. Ils ne se bornent pas à mettre les petites virgules de l'émendation, mais déterminent, par l'émendation et la restitution de la lettre, la juste compréhension des œuvres, leur *recta ratio* pourrait-on dire. Ils disent comment lire les œuvres, décidant d'abord ce qu'il faut lire, et qui mérite d'être transmis et imité. C'est pourquoi ils ne sont pas les *custodes* de la tradition, mais les *critices* : ils passent au tamis, sélectionnent, récrivent et rendent enfin intelligibles les œuvres.

Toutefois, cette défense témoigne d'un certain embarras concernant les prérogatives mêmes de l'art du grammairien : de quel «droit» le grammairien corrige-t-il? Cela revient à s'interroger sur la compétence propre à la grammaire comme discipline du langage, autrement dit sur sa *peritia*. Ici réside justement l'originalité de Politien : la grammaire ne se borne pas à la correction de l'orthographe et de la langue. Sa tâche principale est la juste compréhension, la *recta ratio*, des textes. C'est le lieu de l'exercice du jugement critique, qui se traduit essentiellement par l'émendation, et s'occupe de déterminer le titre de légitimité d'un passage, ou d'un texte, et de les transmettre en tant que tels. Par conséquent, la grammaire philologique est *la discipline critique de la langue*, du moment où elle opère sur tout ce qui la définit : un système des règles grammaticales, une tradition dans laquelle se reconnaît une communauté de parole, et des œuvres singulières qui perpétuent et individualisent ce patrimoine commun.

Mais quel est l'espace précis de la *peritia* grammaticale de la langue?

La *peritia* dont Politien se réclame dessine le portrait du grammairien en juge, censeur, critique, ne se bornant pas à poser les petites virgules de l'émendation et de la correction, mais établissant l'authenticité des textes, légitimant ou non leur droit à être compris et transmis comme tels. De plus, le jugement critique vise à expliquer et comprendre les œuvres, s'exprimer sur leur qualité poétique, et en restituer l'unité spécifique. La grammaire a donc pour Politien une double tâche : l'analyse de la *proprietas* linguistique des œuvres et leur examen critique. La grammaire est par conséquent mixte : Politien s'inspire, à ce propos, de Quintilien, dont il reprend la distinction des deux opérations de la grammaire : l'analyse de la langue et de l'explication des auteurs, *ratio loquendi et enarratio auctorum* de la langue :

Ange Politien : la grammaire philologique entre poésie et philosophie 163

J'ai maintenant fini ce qui a trait aux deux parties que cette profession se propose de traiter : *l'analyse du dire et l'explication des auteurs, appelées, la première la 'méthodique', la seconde, l' 'historique'* ¹³.

Dans la même perspective, Politien écrit dans le *Panepistemon* :

Suit la grammaire qui est ou méthodique ou historique, ou bien mixte. Elle est méthodique, en parlant et en écrivant, historique, en lisant et en interprétant. Le jugement leur est commun¹⁴.

Cette nouvelle alliance est censée résoudre le conflit entre les grammairiens et les critiques. La *ratio loqui* est, en effet, comprise comme la discipline méthodique du parler et de l'écrire. Mais Politien ne se réfère pas ici au simple enseignement des rudiments de la langue, tâche qu'il considère comme indigne de ses prérogatives. Sa position est plus tranchée que celle de Quintilien, qui, en orateur, exprime des réserves à l'égard de la grammaire¹⁵, et s'écarte décidément du rôle nécessaire mais subalterne que lui attribue Cicéron¹⁶.

Pour Politien, bien parler et bien écrire sont les opérations reposant sur la maîtrise de la *proprietas* de la langue, comprise comme système des règles, assurant l'intelligibilité et la communication des pensées propres. Mais pour comprendre les discours d'autrui, et en particulier les pensées couchées par écrit, il faut posséder la compétence de la langue comme tradition littéraire transmise dans l'histoire dans un corps textuel. Car les règles elles-mêmes changent selon le moment historique et l'intention spécifique de l'auteur, en particulier en ce qui concerne la précision sémantique, la *perspicuitas*, des termes.

Dans cette perspective, un premier impératif méthodologique s'impose : *allier l'exigence de variété au souci d'ordre*. La grammaire méthodologique, axée sur le système de la langue, s'occupe d'en restituer la cohérence et l'ordre, tandis que la grammaire historique est attentive aux variations sémantiques et aux changements de sens qui caractérisent le maniement de la langue propre à l'innovation littéraire.

Politien revendique même la variété de son œuvre¹⁷, qui se traduit par

13. *IO*, I, 9, 1 : «Et finitae quidem sunt partes duae, quas haec professio pollicetur, *id est ratio loquendi et enarratio auctorum, quarum illam methodicam, hanc historicam uocant*».

14. Cf. A. Politien, *Panepistemon*, p. 471 : «Sequitur Grammatica, quae vel methodica, vel historica, vel mixta est. Methodica in loquendo et scribendo est. Historica in legendo et enarrando. Communis in iudicio».

15. Cf. *IO*, I, 1,4.

16. Cicéron, *De Oratore*, III, X, 37-38.

17. *Misc.* I, I, p. 457, où Politien affirme que son oeuvre est : «varietate non illepida lectionis» ; et encore, *Epistulae*, III, 18, il en rappelle la «varietas fastidii expultrix».

l'ampleur des auteurs sur laquelle il exerce son jugement, le caractère composite des questions traités¹⁸, et même la longueur différente des chapitres. Il lui arrive même de mettre en valeur la dissimilitude qui traverse son œuvre :

Si vous pensez que certains chapitres sont un peu longs, et d'autres, par contre, trop courts, notre conviction est qu'il s'agit là de la loi *d'une nouvelle œuvre, qui n'a point d'égale, qui ne se trouve nulle part, et qui n'égale qu'à elle-même, et toujours inégale par dissimilitude*. Car elle ne respecte que la règle suivante : *que rien ne soit ramené à une règle, pas plus qu'au fil à plomb et au niveau le plus bas de l'eau*¹⁹.

La différence ne se situe donc pas seulement au niveau du rapport avec les autres pratiques grammaticales, mais aussi à l'intérieur de l'œuvre propre. Deux revendications sont ici présentées : la liberté de l'investigation grammaticale et son caractère novateur. La première s'exprime par l'intégration de la dissemblance dans les *Miscellanea*, la seconde par le dédain des règles, et le refus de tout ce qui est trivial.

Mais cette dissemblance ne signifie pourtant pas l'absence d'une méthode et d'une cohérence. Politien met en avant la nécessité, pour la collation et l'émendation grammaticales, de s'inspirer de l'ordre et de la précision propres aux disciplines mathématiques :

Bien plus, nous avons assemblé par centuries ces chapitres, en les enfermant dans des titres très brefs, mais où l'utilité est plus grande en proportion du nombre, ainsi que nous avons recueilli des quantités importantes en de petites pages, comme le font les comptables²⁰.

Il suggère parfois d'«imiter» même les procédures des médecins anatomistes, ou des mathématiciens :

J'imiterai donc les divisions des médecins, qu'on appelle anatomistes. J'imiterai les calculs des comptables²¹.

18. D'où le titre même de *Miscellanea*, inspiré des centons composites de Clément.

19. Politien, *Misc.*, I, I, introduction, p. 460 : «Si longiuscula capita alia, breviuscula rursus alia putabantur credamus hanc quoque esse legem *noui operis ut aequale habeat nihil, nusquam sibi sit par, semper dissimilitudine claudicet, unamque istam regulam tueatur ne quid ad regulam ne quid ad perpendicularum libellamque revocet*».

20. *Misc.* I, 1, praef., p. 65 : «Etiam capita ipsa rerum titulis inclusa brevissimis, sed in quis maior quam pro numero utilitas, concenturiavimus, et ceu brevibus caeris ingentes summas calculatorum more collegimus».

21. *Panepistemon*, p. 462 : «Imitabor igitur sectiones illas medicorum, quas Anatomias vocant. Imitabor et tabulariorum calculos».

Ange Politien : la grammaire philologique entre poésie et philosophie 165

C'est là l'expression d'une tâche à accomplir : allier la rigueur de l'ordre à la conscience que l'innovation et l'évolution de la langue ne peuvent pas se réduire à sa cohérence et à sa propriété. C'est pourquoi Politien apprécie le travail grammatical d'Aulu Gelle, d'Elie ou de Clément²² : ils charment aussi bien par la variété que par l'ordre, *varietate quam ordine blandiores*²³. C'est une formule qui pourrait valoir comme devise de l'œuvre grammaticale de Politien, elle en exprime de toute façon l'inspiration la plus profonde.

Il faut analyser maintenant comment la grammaire mixte tient compte de l'ordre de la langue et de la variété de sa tradition, bref de l'équilibre envisagé entre la *proprietas* et la *perspicuitas*, dans les opérations qui traduisent sa *peritia* de la langue.

2. La raison du nom.

Le premier problème qui se pose au grammairien est la restitution du sens vrai d'un terme, là où la simple justesse d'un mot va de pair avec sa spécificité sémantique et culturelle. Mais comment comprendre alors le sens vrai d'un terme? Politien ne partage point une conception naturaliste de la langue, mais pense que la rationalité, dont elle porteuse, s'exprime dans la signification première de ses termes, dans son évolution dans l'histoire, et dans les contextes singuliers. C'est pourquoi l'étymologie joue un rôle important : elle permet de restituer la raison du nom, la *causa nominis*. Il écrit, par exemple, à propos des rites mystérieux de Tarente:

Je pense que la valeur de l'œuvre est ici de déterminer aussi l'origine de ces jeux séculaires, la *raison du nom* ainsi que leur fréquence, et combien des fois ils reviennent dans l'année, et de mettre au jour quel était le rite et quels dieux étaient célébrés²⁴.

L'étymologie est ici importante, mais ne se borne pas à la détermination du premier signifié. Elle est intégrée et transformée par la prise en considéra-

22. Sur les emprunts de Politien aux *Nuits Attiques* d'Aulu Gelle, aux *Histoires variées* d'Elie, et aux *Miscellanea* de Clément Alexandrin, cf. L. Ruberto (1884), «Studi sul Poliziano filologo», *Rivista di filologia e d'istruzione classica*, XII, pp. 234-239.

23. *Misc.* I, I, p. 458.

24. *Misc.* I, LVIII : «Erit, arbitror, operae precium, colligere hic etiam secularium ludorum originem, causamque nominis, et item quot annorum interiecto spacio, quotiesque facti, quo ritu, quibusque deis celebrati». Le titre du chapitre est, à cet égard, éclairant : «Origo et ritus ludorum secularium, praeteraque ad id alia, citatumque eo Sibyllae oraculum, mox et obiter explicata quaedam, rursum que alia refutata non inutiliter».

tion de son réseau de signification : le lieu et le temps de sa première occurrence, les traits saillants qui remplissent de contenu le simple nom. En effet, pour Politien, la raison du nom ne se réduit pas à son acception principale, mais est le résultat d'une stratification de sens qui dépend non seulement des propriétés du système de la langue, mais aussi des circonstances historiques de son apparition.

L'image du tissu²⁵, par laquelle Politien exprime le trait saillant de son travail philologique traduit également sa conception du terme. Celui-ci est, à son tour, le lieu d'un entrelacs que la simple dénomination, ou l'étymologie qui se conçoit comme la découverte d'une définition, ne peut pas restituer. Le grammairien doit, en revanche, reconstituer tous les tenants et les aboutissants de l'origine d'un nom, afin d'en suivre mieux l'évolution, et d'en saisir les variations, les transformations et, partant, la spécificité de tout emploi.

Cette enquête n'est pas finalisée seulement à la restitution de la juste dénomination, et, par là, à la correction des fausses acceptions. Elle est, au contraire, ce qui fait de la grammaire un art critique. L'étude de la raison du nom structure deux opérations majeures : elle établit le sens précis d'une expression chez tel ou tel auteur, et permet de déterminer un contexte linguistiquement, ou institutionnellement déterminé. Par les deux approches s'exerce le jugement critique littéraire et historique. La critique littéraire se porte, donc, sur la *perspicuitas*, la précision sémantique des termes de l'œuvre examinée. C'est pourquoi l'analyse du grammairien doit être minutieuse.

La minutie ne se traduit pas seulement dans la méticulosité de l'émenation, mais dans la critique plus proprement littéraire. Politien met en lumière la nécessité d'explicitier les différences spécifiques des termes. La comparaison des passages parallèles ainsi que le travail d'annotation croisée ne témoigne pas tant d'un souci d'accumulation que de distinction; il s'agit d'élaguer, de saisir ce qui est spécifique à un terme, et ce qui ne l'est point.

Le but de Politien n'est donc pas de constituer un dictionnaire des propriétés des termes, qui intégrerait les occurrences poétiques en guise de variations, ou de signifiés seconds. Pour lui, le sens véritable d'un terme se constitue par l'action conjointe de la propriété grammaticale et de l'usage des bons écrivains. C'est plutôt une inspiration encyclopédique qui le conduit : la précision sémantique, la *perspicuitas*, d'une langue la constitue en langue savante.

Car Politien ne veut pas réduire la philologie à étude de l'art des Anciens : ceux-ci sont certes un modèle pour la composition littéraire, mais ils ne sont pas une véritable autorité. Le travail du grammairien doit solliciter et

25. *Misc.* I, praef. et F. Pucci, Ep. VI, 4.

Ange Politien : la grammaire philologique entre poésie et philosophie 167

inviter d'autres à l'écriture, en tenant compte de la *perspicuitas* des expressions et de leur évolution. Les futurs auteurs trouvent, en fait, dans les solutions sémantiques mises au jour par le grammairien, des modules expressifs éprouvés. C'est précisément parce que la poésie n'est pas le fruit d'une inspiration subite que l'auteur doit maîtriser, avant tout, la langue comme système mais aussi comme horizon de signification transmis par une tradition déterminée. Politien, en poète, cherche dans cette *peritia* les ressources pour sa poésie, et estime qu'il n'y a pas d'autres voies.

Dans cette perspective, il souligne, en maintes occasions, que le poète doit être savant, non pour devenir plus érudit et précieux, mais parce qu'il est nécessaire qu'il connaisse les possibilités et les limites de la langue qu'il entend utiliser. Ainsi, la raison du nom, les circonstances et la nature d'un rite ne sont pas l'apanage de l'amateur d'antiquités, mais des sujets d'étude qui peuvent éclaircir certains lieux poétiques, des allusions et des figures qui resteraient autrement inexplicables. Comme l'écrit Politien, à propos des jeux rituels de Tarente :

En fait, cette chose est digne d'être connue par elle-même, pourvu qu'elle s'accompagne de l'étude de l'Antiquité, et qu'elle puisse fournir une aide importante pour la compréhension des lieux des poètes²⁶.

C'est pourquoi le grammairien reconstitue également les anecdotes qui semblent, à première vue, secondaires dans les grands récits mythiques, puisque ce travail de détail permet de saisir toutes les nuances et les subtilités de la tradition, et, partant, ses ressources. Politien invite donc à ne pas dédaigner ces historiettes²⁷. Il se dit, en fait, intéressé à tous les aspects de la culture, et littéralement, «très curieux et très soucieux de fouiller toutes les fleurs», *curiosissimum ac diligentissimum omnes flosculos excusisse*²⁸. Mais, de peur que cette attitude ne soit comprise comme frivole, il a soin de préciser que «ce qui est léger ne nous semble point indigne», *id nobis neutiquam indignum quod hic etiam legeretur*²⁹.

En somme, de même que dans la tradition ancienne, l'explication des images poétiques et des récits constitue, chez Politien, l'un des lieux majeurs de suture entre la poésie et la grammaire, qui peut se résumer dans la convic-

26. *Misc.*, II, LVIII : «Nam et res est ipsa per se cognitu non indigna, cui studium modo sit ullum vetustatis, et ad intelligendos poetarum locos nonnullo ingens attulerit adiumentum».

27. *Misc.*, II, LXXIV ; XLVIII.

28. *Ep.*, III, 15.

29. *Misc.*, II, XLVIII, II, XI et XII, XXVIII.

30. *Misc.*, II, 57.

tion selon laquelle, pour connaître la poésie, il faut la grammaire³⁰. Mais Politien interprète cette interdépendance selon sa perspective. Les tournures ou les images ne sont pas examinées en elles-mêmes, mais dans leur contexte de signification, en se penchant sur leurs qualités esthétiques, et le réseaux de sens qui les spécifie.

Ainsi Politien envisage-t-il le fait que le grammairien doit posséder la maîtrise de tout ce qui concerne de près la langue. La culture qui s'y dépose en fait donc partie. C'est pourquoi le grammairien est également *l'historien de la langue* : il reconstruit par les réseaux de signification des événements historiques ou culturels qui se sont institutionnalisés dans la langue.

Rompant avec la tradition de la discipline, selon laquelle, la *peritia* de la grammaire ne concerne pas directement les contenus des textes examinés, et même en désaccord avec sa défense contre ses collègues philosophes, Politien affirme que le grammairien doit s'y connaître en poésie, en philosophie, en droit. Cela est nécessaire parce que la poésie, objet privilégié de l'exercice de la grammaire, n'est pas seulement une élaboration élégante et formelle de la langue, mais l'horizon de sens où toute la tradition culturelle se trouve intégrée et reformulée dans une unité cohérente.

Il ne s'agit pas seulement de prendre en considération l'intention de l'auteur, les qualités esthétiques du texte, ou le contexte historique³¹, mais de restituer la forme particulière de pensée que se trouve consignée dans une certaine œuvre. La langue n'est pas seulement un système, mais le lieu où la pensée trouve son expression. La pensée n'est pas le domaine abstrait des philosophes, car l'argumentation prend toujours forme dans un discours spécifique. Comme l'écrit Politien :

Celui qui s'attaque à l'interprétation d'un poète, il faut qu'il ait réfléchi non seulement, comme l'on dit, avec la lampe d'Aristophane, mais aussi avec la lanterne de Cléanthe³². Il doit avoir de la familiarité non seulement avec une seule famille de philosophes, mais avec toutes les écoles ; il faut qu'il s'y connaisse également en droit, en médecine, en dialectique, bref, en toute discipline faisant partie de l'encyclopédie. Et il doit prendre soin de ne pas jeter un coup d'oeil à tout cela, mais de bien le regarder de l'intérieur. Il ne faut pas, tout simplement, saluer depuis le vestibule, mais plutôt réussir à entrer dans les secrets et dans l'intimité de la famille, si l'on cherche vraiment à aider la latinité, et à faire fuir l'ignorance envahissante ; autrement, une

31. *Misc.*, II, 4,8,12, 32,38, 56, 58.

32. Sur l'origine de cette expression, cf. V. Pisani (1976), «Non solum ad Aristophanis lucernam, sed etiam Cleanthis. La teoria grammaticale e quella filosofica nell'etimologia di Varrone», in : *Atti Internazionali di studi varroniani*, Rieti, I, pp. 197-207.

Ange Politien : la grammaire philologique entre poésie et philosophie 169

sollicitude semi-docte nuit plus qu'elle n'aide, soyons-en persuadés! Cependant on trouvera surtout dans les œuvres philosophiques bien des choses qui ont été tirées des livres de nos poètes³³.

Tandis que dans la défense de sa lecture d'Aristote, Politien cherche à rejeter les accusations, insistant sur la seule *peritia* linguistique, ici, dans la présentation de son propre projet philologique, il affirme sans hésitation que le grammairien doit s'y connaître dans toutes les disciplines. Non seulement tout texte est écrit dans une langue dont seul le grammairien a la maîtrise, si bien qu'il peut comprendre ce qu'il lit, mais aussi tout texte implique un contenu de pensée, que le grammairien doit connaître, s'il veut comprendre ce dont il est question.

3. *Les limites de la grammaire mixte.*

L'attitude critique du grammairien en fait le véritable censeur et juge de la transmission culturelle, et de la langue qui constitue l'horizon de sens dans lequel une communauté linguistique se reconnaît. Politien résout à sa manière le conflit entre Aristarque et Cratès, allant au-delà des deux sortes d'intégrations connues par la grammaire ancienne : la progressive prise en considération de la syntaxe, par Priscien, et l'étude des qualités esthétiques des œuvres poétiques, promue par Varron, puis par Donat.

Pour Politien la grammaire mixte tient compte de la langue comme système normatif, de sa *proprietas*, mais aussi de la spécificité que le terme assume dans un contexte et à un moment déterminés, sa *perspicuitas*. Le grammairien ne se borne donc pas à la simple correction linguistique, mais exerce surtout son jugement critique, et ce à plusieurs niveaux : dans l'examen et la classification des manuscrits, dans l'adoption de la variante, dans l'attribution d'authenticité d'un passage ou d'une œuvre, et, finalement, dans l'explication et le commentaire de l'œuvre elle-même.

33. *Misc.*, I, IV : «Qui poetarum interpretationem suscipit, eum non solum (quod dicitur) ad Aristophanis lucernam, sed etiam ad Cleanthis oportet lucubrasse. Nec prospiciendae autem philosophorum modo familiae, sed et iurisconsultorum et medicorum item et dialecticorum et quicunque doctrinae illum orbem faciunt quem uocamus Encyclyia, sed et philosophorum quoque omnium. Nec prospiciendae tantum, uerum introspectiendae magis, neque (quod dicitur) ab limine ac uestibulo salutandae, sed arcessendae potius in penetralia et in intimam familiaritatem, si rem iuuare latinam studemus et inscitiam quotidie inualescentem profligare : alioqui semidocta sedulitas cum magna sui persuasione detrimento fit non usui. Plurima tamen in philosophorum maxime operibus inuenias quae sint in poetarum nostrorum libris ascita».

Mais justement la conscience du caractère historique de la langue ainsi que de l'intention spécifique aux œuvres rendent problématique la pratique philologique de Politien. L'intelligence droite de la grammaire mixte se heurte à des obscurités qui ne sont pas dues seulement à des incorrections grammaticales (les barbarismes ou solécismes). Il y a des écarts, ou des obscurités qui tiennent précisément au fait que les œuvres ont été écrites à un certain moment, dans un contexte déterminé de la langue. L'intelligence droite est donc le résultat de l'équilibre entre des instances différentes, la propriété des termes, la compréhension de l'histoire de la langue et de la culture.

Mais la limite majeure de cette approche tient à la priorité accordée au terme et à l'expression singulière. Tout d'abord, il est significatif que Politien n'écrive pas de commentaires critiques sur une œuvre entière, mais excelle dans la note philologique sur des termes : même lorsqu'il s'attaque, dans ses cours, à des œuvres comme par exemple la *Lettre de Sappho* d'Ovide, ce sont surtout des notes qui comportent des remarques composites de grammaire ou d'histoire culturelle, ou bien des distinctions conceptuelles.

Mais surtout les notes terminologiques, si précises soient-elles, ne restituent ni la *perspicuitas* d'un terme, ni le sens global d'une œuvre, à moins que, comme le semble présupposer Politien, l'intention spécifique d'un auteur réside dans le choix et l'emploi de tel ou tel terme. Car la spécificité du terme ne se réduit pas à sa richesse lexicale, ou à sa charge expressive : son obscurité n'est pas levée par la reconstitution de son réseau de signification.

Cette opération de contextualisation historique n'est pas suffisante parce qu'un terme n'est pas un élément isolé portant sur soi les strates de sa signification précise : il est, au contraire, inséré dans une proposition qui lui donne son véritable sens. Il n'y a pas de saisie directe du signifié d'un terme, non plus que de saisie indirecte, par enrichissement, métaphorisation du même terme. Sa spécificité est, au contraire, cernée dans un jugement, qui lui donne à chaque fois son sens.

Quant à l'œuvre dans son ensemble, la somme des termes, et de leurs renvois lexicaux, n'en constitue pas l'unité. Ou, plus précisément, l'unité à laquelle ils peuvent renvoyer est l'*encyclopédie*, la *docta varietas* que nous avons déjà vue à l'œuvre dans la poésie de Politien. Mais l'encyclopédie suit un ordre de classification qui, comme tout catalogue, présuppose la clôture du système lui-même, si bien que la variété n'est que la simple variation sur thème. Par conséquent, ce qui reste négligé dans cette perspective est le caractère individuel de l'œuvre, son unité qui dépasse la simple somme de ses éléments, bref : sa logique interne.

Nous retrouvons donc, dans la grammaire de Politien, les mêmes aspects que dans sa poésie : une conception de la langue comme catalogue, dont l'élément prioritaire est le terme, et sa richesse lexicale. Mais avons-nous

Ange Politien : la grammaire philologique entre poésie et philosophie 171

des indices que ces limites aient été assumées, en quelque sorte, par Politien ? Vittore Branca a souligné qu'une certaine lassitude, et l'inachèvement de la *Secunda Centuria* témoignent d'une prise de conscience de l'incapacité des notes ponctuelles à restituer le sens précis des termes, leurs renvois lexicaux et leur histoire linguistique³⁴. Mais Branca ne prend pas en compte le fait que l'intérêt tardif de Politien pour la dialectique est guidé par l'exigence d'intégrer le terme dans le dispositif de l'énoncé.

Un autre indice est également le caractère indéterminé des critères que Politien propose lorsqu'il rencontre des termes ou des expressions dont l'occurrence échappe à son approche. A ce propos, Politien évoque le critère de l'élégance, qui évidemment n'est pas un critère, mais témoigne de son incapacité à rendre compte du lien entre certaines expressions et l'intention de l'auteur ou la logique interne de l'œuvre. C'est pourquoi, par exemple, il corrige un passage de Martial comme «grossier», ou une émendation de Donat sur Térance, car il estime que, dans ce cas, l'infinitif est plus élégant que l'accusatif.

De plus, quand Politien vise la compréhension unitaire d'une œuvre, il suit ordinairement deux voies : il cherche à en reconstruire les influences, ou la généalogie, comme pour la dépendance de la cinquième satire de Perse à l'égard de *l'Alcibiade* de Platon ; ou bien il adopte l'approche rhétorique, comme dans le cas de la lettre ovidienne de Sappho, que Politien analyse essentiellement dans la perspective rhétorique de sa correspondance aux *topoi* d'une *suasoria*.

Conclusion : La réflexion sur la dialectique.

Mais l'indice majeur qui témoigne de la prise en considération des limites de son approche de la langue est son intérêt renouvelé pour la logique d'Aristote. Cet intérêt pour la logique aristotélicienne est lié à sa conscience de l'insuffisance du terme et de la perspective lexicale, sur le plan de la poésie mais surtout dans le cadre de l'intelligence droite de la grammaire³⁵.

Les difficultés inhérentes à l'activité grammaticale de Politien conduisent à une remise en question de sa conception de la langue. La logique aristotélicienne, axée sur la synthèse prédicative de l'énoncé, présente une

34. Voir V. Branca (1983), *Poliziano*, pp. 160-167

35. Cet intérêt s'accroît dans les derniers travaux de Politien : j'ai développé cette question dans «Grammar and Dialectic in Poliziano's Works», *International Journal of the Classical Tradition*, Boston (à paraître).

réflexion qui est à même de corriger, ou de reformuler autrement la perspective lexicale, centrée sur la signification du terme, qui avait été adoptée par Politien. Son intérêt pour la dialectique est donc amené par la pratique philologique, et se traduit par une double exigence : *lire les philosophes en grammairien, intégrer la dialectique à la grammaire.*

Le premier moment implique un élargissement de l'activité grammaticale, qui en revendique la nécessité pour la compréhension des œuvres philosophiques. Car si l'on ne sait pas ce qu'on écrit, ou lit, on ne sait pas ce qu'on dit, ou pense. Le second moment témoigne d'une réflexion renouvelée sur l'intelligence droite des textes, et, partant, sur les prérogatives de la grammaire mixte. Lire les écrits du passé signifie, en fait, en restituer non seulement la précision sémantique, ou la pertinence lexicale, mais aussi la cohérence argumentative, la spécificité d'une intention qui s'exprime dans l'unité d'une œuvre.

C'est pourquoi Politien se tourne vers la dialectique, comme domaine de l'argumentation probable. Il s'agit de saisir le discours propre à une certaine œuvre, l'accord entre l'intention de dire et le dit. Le niveau de ce discours ne peut évidemment pas être de la nécessité d'une démonstration, mais la cohérence d'une argumentation possible, qui structure l'unité de n'importe quelle œuvre littéraire.

Fosca MARIANI ZINI